

l'inspirent. Il a commencé par dire à la population, avant la réunion du Parlement, qu'il allait prendre certaines mesures à la prochaine session, à cause de la pénurie des ressources en hommes et il annoncé un plébiscite. La raison de cette décision ainsi que la cause et l'effet du vote ne sont plus les mêmes. Le Gouvernement a tracé un programme dans le discours du trône. Il change maintenant d'attitude. Il a changé son attitude devant la Chambre; il l'a modifiée l'autre jour en comité, et il fait la même chose en ce moment, comme il l'a fait au cours de tous les débats que nous avons eus jusqu'ici. On a dit qu'il était très difficile d'obtenir des hommes en nombre suffisant et que le Gouvernement allait énoncer une nouvelle politique. Puis il se présente devant la Chambre et lui propose un plébiscite ou un referendum. Cela ne s'était jamais fait avant, sauf en 1898, du temps de sir Wilfrid Laurier. Lors de ce referendum, 200 scrutins avaient été tenus dans tout l'Ontario et le Manitoba. Le premier ministre a prononcé mercredi dernier un discours d'un autre genre. Quelle est la raison d'être de ce plébiscite et quelle répercussion aura cette mesure, la première que nous ayons jamais eue au Canada, et qui porte le titre de loi de 1942 sur le plébiscite fédéral? Sa raison d'être c'est l'insuccès à obtenir les hommes ou à faire quoi que ce soit en vue d'une guerre totale. Le premier ministre a dit mercredi dernier; ainsi qu'en fait foi le hansard:

Des honorables députés ont parlé pour et contre la conscription. Telle n'est pas la question en jeu. La question est celle-ci: Le Gouvernement du Canada, en ce temps de guerre, aura-t-il toute liberté de prendre les mesures qui lui paraissent les plus propres à favoriser l'effort de guerre canadien?

Si telle est la question, à quoi le plébiscite sert-il alors? Le Gouvernement n'a-t-il pas le courage d'agir, d'administrer le pays et de faire son devoir quand l'ennemi est à nos portes? Les Japonais ont des sous-marins qui peuvent traverser le Pacifique sans se ravitailler. Le premier ministre d'Angleterre disait l'autre jour à la Chambre des communes que nous devons nous attendre à ce que l'ennemi qui a maintenant pris la haute main dans le Pacifique fasse son apparition dans bien des îles et des pays de cet océan et en bien des endroits. Si nous avions un million d'hommes a-t-il dit, nous serions incapables de l'arrêter parce qu'il se transporte d'une île et d'un endroit à l'autre comme un cirque.

Si l'ennemi fait un jour son apparition dans les baies et les ports de la Colombie-Britannique, le commandant devra-t-il téléphoner à Ottawa pour signaler la présence de l'enne-

[M. Church.]

mi? Devra-t-il tenir un plébiscite avant de tirer du canon ou d'envoyer un avion dans les airs?

C'est ce qu'il aurait fallu faire en vertu du bill de Laurier sur la marine, en 1909. Le même principe s'applique ou pourra s'appliquer au présent bill sur le plébiscite. Si en 1909 l'ennemi s'était approché par mer, il aurait fallu d'après le bill de la marine de 1909, un décret du conseil avant que la marine canadienne eût pu lancer une fusée ou la moindre pièce d'artifice. Tel était le motif du bill de la marine. Ce bill-ci s'inspirera-t-il du même principe? La population du pays sait ce qui se passe. Elle en sait plus long que nous sur le plébiscite. Elle le considère comme absolument inutile. Quand l'ennemi est à nos portes, elle est d'avis que le plébiscite est inopportun et que ce n'est pas là une façon sérieuse de poursuivre la guerre. La situation est trop grave pour que le Gouvernement joue un tel jeu.

Que se passera-t-il au moment de la votation? Le bulletin est entouré de noir; nous aurons peut-être l'obscurcissement si Hitler et le Japon arrivent avant que nous ayons pu voter "oui" ou "non". L'ennemi sera peut-être ici avant qu'on entre dans l'isoloir pour marquer "oui" ou "non" sur le bulletin. Ce bulletin se lit ainsi:

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

Je supprimerais tous les mots après le mot "Gouvernement", pour que le bulletin se lise ainsi: "Consentez-vous à libérer le Gouvernement?" C'est le Gouvernement qui devrait demander à être libéré et c'est ainsi que la question devrait être posée. Le Gouvernement a donné des promesses mais nous ne savons pas à qui. Je puis vous dire ce qui va arriver. Au lieu d'un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple, qu'avons-nous au pays à l'heure actuelle? Nous avons un gouvernement par décrets,—de vingt à vingt-cinq mille décrets,—un gouvernement par plébiscite, et, au surplus, par des collaborateurs bénévoles. Faut-il s'étonner que les électeurs se demandent si le régime parlementaire ou un semblant de régime parlementaire existe au pays ou si nous cherchons par ce bill à imiter un simulacre de gouvernement? A mon sens, c'est ce que nous faisons. Nous jouons à la guerre.

Une fois le scrutin dépouillé, qu'arrivera-t-il? Cette mesure va entraver notre effort de guerre pendant trois mois, et ce, durant les mois les plus critiques de l'année, avril, mai et juin. Nous ne savons pas à qui le pays appartiendra au mois de juin, à en juger par les progrès des Japonais dans le